



**DECISION D'ATTRIBUTION /
INFRACTUOSITE**

Enregistrement

Référence : **DAMP-EN-P07-11**

Version /Date Création: 1.0/ **Décembre 2021**

Page 1 sur 1

DECISION N°5576/22/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/AA DU 24 JUIN 2022
PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL
OUVERT N°057/22/AONO/SDCC/CIPM DU 05/04/2022 POUR LA FOURNITURE D'UN LOT
DE PLOMBERIE POUR RESEAU INCENDIE A LA SODECOTON.

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SODECOTON

- Vu** L'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés commerciales et des groupements d'Intérêt Economique révisé le 30 janvier 2014 ;
- Vu** La Loi N°2017/011 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des entreprises Publiques ;
- Vu** Le Décret N°2018/355 du 12/06/2018 portant règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
- Vu** Les Statuts de la SODECOTON ;
- Vu** La Résolution N°4 du 20/06/2016, portant nomination du Directeur Général de la SODECOTON ;
- Vu** La Résolution N°09/CA/SODECOTON du 31/05/2019 fixant les règles spécifiques applicables à la passation, à l'exécution au contrôle de l'exécution des marchés de la SODECOTON ;
- Vu** La Résolution N°09 bis/CA/SODECOTON du 31/05/2019 conférant certaines attributions du Conseil d'Administration au Président dudit Conseil de la SODECOTON ;

Considérant Le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°057/22/AONO/SDCC/CIPM du 05/04/2022 pour la fourniture d'un lot de plomberie pour réseau incendie à la SODECOTON ;

Considérant La Lettre N°069/22/SDCC/CIPM du 07 Juin 2022 du Président de la CIPM de la SODECOTON.

DECIDE :

Article 1^{er} : La Société ci-après est retenue comme adjudicataire du marché relatif à la consultation susmentionnée :

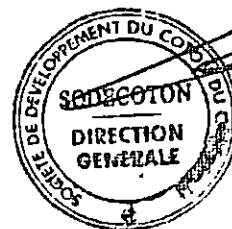
LOT	SOUSSIONNAIRE	MONTANT TTC EN FCFA	DELAI D'EXECUTION
Unique	COMUSDIC B.P : 777 DOUALA	321 323 680	90 Jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- ARMP (pour publication)
- P/CIPM
- Affichage
- Archives

Le Directeur Général,



P.I.
Pour le Directeur Général
et par délégué :
Le Directeur des Affaires Générales

Sadou Ferdinand
Directeur des Affaires Générales
SODECOTON



**COMMUNIQUÉ D'ATTRIBUTION/
INFRACTUOSITE**

Enregistrement

Référence : DAMP-EN-P07-19

Version /Date Création: 1.0/ Juin 2022

Page 1 sur 1

COMMUNIQUE N° 05577 /22/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/AA DU 24 JUIN 2022
**PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ
RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°057/22/AONO/SDCC/CIPM
DU 05/04/2022 POUR LA FOURNITURE D'UN LOT DE PLOMBERIE POUR RESEAU
INCENDIE A LA SODECOTON.**

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SODECOTON COMMUNIQUE :

Les résultats d'attribution du marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert N°057/22/AONO/SDCC/CIPM du 05/04/2022 pour la fourniture d'un lot de plomberie pour réseau incendie à la SODECOTON se présentent ainsi qu'il suit :

LOT	SOUSSIONNAIRE	MONTANT TTC EN FCFA	DELAI D'EXECUTION
Unique	COMUSDIC B.P : 777 DOUALA	321 323 680	90 jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations

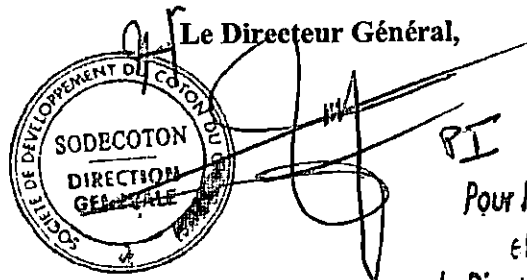
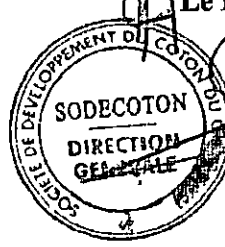
Ledit attributaire est par conséquent invité à bien vouloir se présenter, au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent la diffusion du présent communiqué, à la Direction Générale de la SODECOTON à Garoua pour l'établissement du marché correspondant.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus, pour les motifs ci-après, sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, celles-ci seront détruites. Il s'agit de :

Lot	SOUSSIONNAIRE	MOTIFS
Fourniture des pièces de rechange du tapis coton graine de l'usine d'égrenage de MAYO-GALKE	PARLYM	Éliminé pour non-satisfaction des critères éliminatoires relatifs aux fiches techniques (incomplètes) et aux spécifications techniques majeures (non-conformité de certaines caractéristiques)
	GROUPE ARNO	Éliminé pour non-satisfaction des critères éliminatoires relatifs aux fiches techniques (incomplètes) et aux spécifications techniques majeures (non-conformité de certaines caractéristiques)
	CENAPEX	Éliminé pour non-satisfaction des critères éliminatoires relatifs aux fiches techniques (incomplètes) et aux spécifications techniques majeures (non-conformité de certaines caractéristiques)
	MCL CORPORATION	Éliminé pour non-satisfaction du critère éliminatoire relatif aux fiches techniques (incomplètes)
	CAMEROON ELECTRONIC POST	Éliminé pour non-satisfaction des critères éliminatoires relatifs aux fiches techniques (incomplètes) et aux spécifications techniques majeures (non-conformité de certaines caractéristiques)

Ampliations :

- ARMP (pour publication)
- P/CIPM/SDCC
- Affichage
- Archives

Le Directeur Général,



RI
Pour le Directeur Général
et par délégation
Le Directeur des Affaires Générales

Sadou Fernand
Directeur des Affaires Générales



NOTIFICATION D'ATTRIBUTION

Enregistrement

Référence : DAMP-EN-P07-50

Version /Date Création: 1.0/ Juin 2022

Page 1 sur 1

N°

05578

/22/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/AA

Garoua, le 24 JUIN 2022

A

Monsieur le Directeur Général
de la Société COMUSDIC

B.P : 777 DOUALA

Objet : Notification d'attribution du marché
relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert
N°057/22/AONO/SDCC/CIPM du 05/04/2022

Monsieur le Directeur Général,

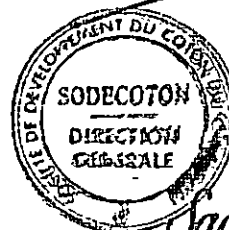
Votre société a été retenue, sur la base des données ci-après, comme attributaire du marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert N°057/22/AONO/SDCC/CIPM du 05/04/2022 pour la fourniture d'un lot de plomberie pour réseau incendie à la SODECOTON :

- Lot : Fourniture d'un lot de plomberie pour réseau incendie à la SODECOTON ;
- Montant TTC : 321 323 680 FCFA ;
- Délai d'exécution : 90 jours, à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations ;
- Lieu de livraison : Magasin transit SODECOTON à Garoua II.

En attendant la finalisation des formalités administratives liées à la conclusion du marché y afférent, nous vous demandons de prendre, d'ores et déjà, les dispositions nécessaires pour que cette prestation soit exécutée dans le délai prévu.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de notre considération distinguée.

Le Directeur Général,
[Signature]



Pour le Directeur Général
et par délégation
Le Directeur des Affaires Générales

Sadou Fernand
Directeur des Affaires Générales
SODECOTON